

FAMILLES AMIES DE PORT-ROYAL

par Jean MESNARD

La chronique dont on trouvera l'amorce dans le présent article a été inspirée par les considérations suivantes :

1° Dans la formation de ce que l'on peut appeler le cercle de Port-Royal, en comprenant sous ce terme tous ceux que des liens ont attaché au monastère, religieuses, solitaires, amis du dehors, les relations personnelles ont joué un rôle capital. Relations d'amitié, mais aussi relations familiales. Au près de Duvergier de Hauranne paraît son neveu Barcos, l'un et l'autre successivement abbés de Saint-Cyran. Si un Nicole est entré dans l'orbite du monastère, c'est d'abord pour avoir été appelé comme maître aux petites écoles par ses tantes (à la mode de Bretagne) religieuses, la Mère Marie des Anges et la sœur Madeleine-Prisque de l'Ascension Suireau. On comprend ainsi que des familles entières, dans des limites plus ou moins larges, aient pu devenir amies de Port-Royal. Point n'est besoin d'insister sur des exemples célèbres, ceux des Arnauld, de leurs très proches parents les Le Maistre, des Thomas du Fossé, des Pascal et de leurs héritiers les Périer. Mais il est beaucoup d'autres familles semblables moins connues. Nous voudrions attirer l'attention sur elles et en dresser, peu à peu, la liste.

2° Ces familles ne sont généralement évoquées — lorsqu'elles le sont — que d'une manière très brève dans les ouvrages classiques relatifs à Port-Royal, et notamment dans l'œuvre majeure de Sainte-Beuve. Pour les connaître, il est indispensable de se reporter aux travaux d'historiographie, *Nécrologes*, *Mémoires*, *Histoires*, *Vies*, etc., qui parurent au long du XVIII^e siècle. Ce sera là notre première source. Mais nous n'en tirerons que des indications éparées ; il conviendra de les regrouper. Il conviendra surtout de les compléter par les documents manuscrits issus de Port-Royal même ou de ses abords. Enfin nous ne pourrons atteindre à une véritable précision qu'en recourant aux pièces d'archives et, en premier lieu, au fonds incomparable du Minutier Central des Notaires de Paris, sans les ressources duquel notre entreprise serait demeurée assez vaine. L'ensemble de cette documentation doit nous permettre de reconstituer chaque groupe familial, d'en définir l'esprit et, d'abord, de le saisir dans sa réalité concrète : la tendance hagiographique habituelle aux histo-

riens de Port-Royal fait trop souvent oublier que nous avons affaire à des êtres de chair.

3° Si nous tenons avant tout à présenter chaque famille dans son originalité propre, nous veillerons aussi à faire ressortir, de l'une à l'autre, des traits généraux susceptibles de caractériser le milieu de Port-Royal. Il sera particulièrement important de préciser chaque fois les origines sociales. S'il est une idée reçue depuis Sainte-Beuve, reprise récemment d'une façon plus systématique encore par Lucien Goldmann, c'est celle qui fait de Port-Royal une émanation des milieux parlementaires et de la noblesse de robe. La perspective que nous adoptons conduira peut-être à mettre en question cette idée ; elle fournira de toute manière des données pour appuyer un jugement solidement fondé. Nous ne serons pas moins attentif, lorsque des éléments d'appréciation nous seront offerts, à dégager des orientations politiques, à situer les personnages que nous rencontrerons, soit du côté de la Cour, soit dans l'opposition, soit dans la ligne de telle tendance, de tel chef de parti, enfin à observer leurs réactions lors d'événements cruciaux tels que ceux de la Fronde. Il va sans dire que nous devons encore savoir distinguer entre divers types de comportements religieux, saisir des affinités avec tel maître spirituel, tel ordre régulier, telle forme de dévotion. Peut-être pourrions-nous ainsi, au terme d'une série de comparaisons, atteindre ce qui constitue l'originalité profonde de Port-Royal.

L'ordre dans lequel les familles seront présentées ne pourra être qu'arbitraire. Il dépendra de l'état de la documentation recueillie et sera donc essentiellement tributaire des hasards de la recherche.

I.- LES HAMELIN

En 1723, dans le célèbre *Nécrologe de Port-Royal*, le bénédictin dom Rivet de La Grange consacrait deux longues notices à Jean Hamelin et à sa femme Marguerite de Faverolles, notices rangées, selon la règle suivie dans ce genre de recueil, sous la date respective de la mort de chacun d'eux, 6 juillet (1669) pour le premier, 5 septembre (1682) pour la seconde (1). Il est assez

(1) Pages 266-270 et 358-360. Dom Rivet suivait sans doute de très près des textes rédigés par la Mère Angélique de Saint-Jean. Nous ne mentionnerons que pour mémoire, du fait qu'elles sont entièrement de

rare et significatif que cet ouvrage honore ainsi également et séparément mari et femme. L'un et l'autre étaient déjà l'objet de deux notices, brèves, mais chaleureuses, dans un recueil de même type, demeuré manuscrit, un *Obituaire* provenant de l'abbaye de Port-Royal des Champs (2). Le souvenir laissé par les Hamelin était donc particulièrement vivant. Voilà une famille authentiquement amie de Port-Royal.

Quelle était cette famille ? Comment s'était-elle attachée au monastère ? Quelles furent les manifestations de cet attachement ? D'autres membres de la famille participèrent-ils au même esprit ? Telles sont les questions auxquelles nous devons essayer de répondre.

C'est en 1630, par contrat du 9 juin de cette année (3), que Jean Hamelin épousa Marguerite de Faverolles. Il avait alors vingt-sept ans, étant né en 1603, si l'on s'en rapporte au *Nécrologe*, qui lui donne soixante-six ans à sa mort, en 1669. Sa jeune femme, qui avait été baptisée le 1^{er} novembre 1610 (4), n'avait pas encore vingt ans.

Le foyer qui se constituait ainsi appartenait à un milieu social très clairement défini : la riche bourgeoisie commerçante qui tenait boutique dans le quartier de la rue Saint-Denis, près des Halles. C'est rue Saint-Denis même qu'était établi le père de Jean, Charles Hamelin, marchand-drapier bourgeois de Paris, époux de Marguerite Blérie, d'une famille également bourgeoise. Dans la parenté, ce ne sont encore que marchands-bourgeois de Paris. Une exception toutefois : celle d'un cousin paternel de Jean, Charles Benoise, maître des comptes et secrétaire du roi, ancêtre probable d'une famille que l'on verra aussi étroitement

seconde main et tributaires, soit du *Nécrologe*, soit d'autres sources que nous signalerons chemin faisant, les notices de Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, t. III, Cologne, 1752, pp. 92, 100-102 ; Guilbert, *Mémoires historiques et chronologiques...*, t. I, Utrecht, 1755, pp. 438-439 ; t. II, p. 520 ; Clémencet, *Histoire générale de Port-Royal*, t. VI, Amsterdam, 1756, p. 477 ; t. VII, 1757, p. 453 ; Cerveau, *Nécrologe...*, s. I., 1761, pp. 113-114.

(2) Bibl. de Port-Royal, P.R. 3, pp. 33, 405-406.

(3) Contrat résumé dans l'inventaire après décès de Jean Hamelin, Minutier Central, LXXV, 145, 26 août 1669, cote 1. L'original passé devant les notaires Huart et Haguénier (Min. Centr., X) a disparu avec toutes les minutes de l'année 1630.

(4) Précision fournie par une généalogie détaillée des Faverolles, Bibl. Nat., *Pièces orig.* 1111, doss. 25573, f^o 62 r^o. C'est donc par erreur que le *Nécrologe* donne 69 ans à Marguerite lorsqu'elle mourut en 1682 : elle en avait près de 72.

liée à Port-Royal. Seul frère de Jean, Jacques Hamelin, sans doute sensiblement son aîné, avait épousé en 1617 Marie Huart, fille d'un notaire au Châtelet, établi aussi rue Saint-Denis (5) et membre de toute une dynastie de notaires. Ce n'était pas là quitter le monde de la bourgeoisie. De leurs parents, Jacques et Jean héritèrent maisons du quartier des Halles et rentes constituées (6).

Du côté des Faverolles, la fortune était encore plus considérable. La destinée de la famille avait été quelque peu tourmentée. Le père de Marguerite, Jean de Faverolles, né en 1578, baptisé à Crépy-en-Valois, était issu de la petite noblesse picarde. Très jeune, il avait subi les horreurs des guerres de religion. Le château familial brûlé, ses biens pillés, il était venu se réfugier chez un riche marchand de toiles de la rue Saint-Denis, Guillaume Lombert, qui lui donna en mariage, par contrat du 23 février 1604 (7), sa fille Noëlle. Les Lombert ! Voilà encore une famille amie de Port-Royal (8) : décidément nous évoluons dans un cercle très restreint. Jean de Faverolles, ne reculant pas devant la dérogeance, se lança dans le même négoce que son beau-père, d'abord rue Saint-Denis, puis rue de la Cossonnerie. Il y fit une prodigieuse fortune, répartie en effets mobiliers, en rentes, en offices, en maisons, suffisante pour établir richement le plus grand nombre de ses seize enfants : Marguerite, pour sa part, eut 25 000 livres de dot. Ses frères demeurèrent dans l'ensemble fidèles à la voie du négoce paternel ; ils parsemèrent leurs boutiques aux quatre coins du quartier des Halles et ne furent jamais pour la plupart que marchands-bourgeois de Paris.

Ces commerçants habiles étaient aussi des chrétiens fervents. A Saint-Eustache, leur paroisse commune, où beaucoup d'entre eux furent baptisés et voulurent être enterrés, ils vouaient un atta-

(5) C'est du contrat de ce mariage que nous avons tiré les renseignements que nous donnons ici sur la famille, Min. Centr., XXXV, 76, pièce 44, 24 juillet 1617.

(6) Voir un partage du 21 novembre 1628, reconnu par-devant notaires le 13 mars 1629, *ibid.*, X, 67, pièce 216.

(7) Contrat cité dans un partage du 1^{er} avril 1649, *ibid.*, X, 98. L'original, passé devant le notaire Claude Pourcel (*ibid.*, LXIX), a disparu. Le mariage religieux fut célébré le 21 juin 1604 : voir la généalogie des Faverolles déjà citée, qui nous a fourni les principales données utilisées ici. Pour suivre l'évolution de la famille, on peut retenir, entre d'innombrables actes, outre le partage du 1^{er} avril 1649, l'inventaire après décès de Noëlle Lombert, Min. Centr., C, 266, 17 avril 1662 ; et un partage du 24 mai 1662, *ibid.*, XCIX, 211.

(8) Nous lui consacrerons notre prochaine chronique.

chement profond. Jean de Faverolles en fut marguillier. Il participa aussi très activement aux œuvres de charité, comme receveur général du Grand Bureau des Pauvres, comme administrateur de l'hôpital de la Trinité. Du côté des Hamelin, sans doute faut-il considérer comme un trésor de famille cet in-folio qui se découvre dans la bibliothèque de Jacques, la fameuse traduction de la *Bible* par René Benoist (9) : on sait que cet exégète était curé de Saint-Eustache au temps de la Ligue et mérita d'être appelé le *pape des Halles*. Sur sa fortune, Charles Hamelin consentait volontiers des prêts à la fabrique de sa paroisse ; celle de Saint-Laurent, celle de Saint-Jacques de l'Hôpital, deux autres églises toutes proches, pouvaient aussi s'adresser à lui (10). Mais c'est en sa femme — nous avons vu qu'elle se nommait Marguerite Blérie — que, selon le *Nécrologe de Port-Royal*, cet esprit dévot trouvait sa plus haute expression. Elle était « très chrétienne » et même « s'était acquis une grande réputation de sainteté ». Veillant sur l'éducation de son fils Jean, « elle avait eu soin de lui inspirer dès l'enfance l'amour de Dieu et des pauvres » (11). Une piété simple, l'attention portée à la gestion paroissiale, le souci de l'action charitable : tels sont les traits principaux du climat religieux dans lequel furent élevés les deux jeunes époux de 1630.

Dès sa jeunesse, Jean Hamelin fit paraître en sa personne deux caractères qu'explique assez bien son milieu : d'une part, l'habileté en matière d'administration et de comptabilité ; d'autre part, une générosité, un dévouement qui le portaient à mettre largement ses capacités au service d'autrui. C'est d'abord sa mère qui bénéficia de son aide. Selon le *Nécrologe*, lorsqu'elle eut perdu son mari, « elle se vit chargée de beaucoup d'affaires, entre autres d'une grande tutelle, dont il lui fallait rendre un compte qui était capable de les ruiner, et qui avait fait mourir son mari de chagrin. Son fils la consola dans son affliction et se chargea de toutes ses affaires, lui faisant espérer que Dieu lui ferait la grâce de venir à bout de tout. Elle le crut, et elle ne fut pas trompée dans son espérance ; car il termina si heureusement ses affaires, quoique son père ne lui en eût jamais donné aucune connaissance, que les comptes qu'il dressa lui seul furent admirés de toutes les

(9) Inventaire après décès de Jacques Hamelin et Marie Huart, Min. Centr., VIII, 670, 28 août 1651.

(10) Constitutions des 5 décembre 1625, 15 décembre 1621, 29 avril 1619, toutes mentionnées dans le partage déjà cité du 21 novembre 1628. Pour les originaux, Min. Centr., respectivement LIX, 59 ; X, 45, pièce 164 ; X, 38, pièce 104.

(11) P. 266.

personnes qui les virent » (12). Son frère, têt chargé de famille, eut aussi besoin de l'assistance de son cadet, qui lui apporta « tous les secours dont il fut capable » (13). Peu enclin à poursuivre le négoce paternel, Jean s'était fait recevoir avocat au Parlement. Songeant aux tâches qui l'attendaient, sa mère mourante « lui recommanda de défendre toujours la cause des veuves, des orphelins et de toutes les personnes affligées » (14). La scène se passait au plus tard en 1628 (15).

Peu de temps après son mariage, par contrat du 18 octobre 1633 (16), Jean Hamelin acquit, conjointement avec son frère, pour le prix de 102 500 livres, les deux offices de contrôleur général triennal des Ponts et Chaussées de France et de contrôleur provincial triennal des Ponts et Chaussées en la généralité de Paris. Les deux frères étaient ensemble propriétaires, chacun pour moitié, de ces charges. Dans la pratique toutefois, c'est l'aîné qui portait le titre de contrôleur général, Jean se déclarant simplement contrôleur en la généralité de Paris (17). A ses compétences juridiques et financières, ses nouvelles fonctions allaient ajouter celles de l'ingénieur.

Le jeune ménage n'avait pas quitté la rue Saint-Denis (18) et le voisinage des autres membres de la famille. Sans doute, dès cette époque, les liens furent-ils particulièrement étroits avec Denis Lombert, frère de Noëlle, mais tellement plus jeune que cet oncle de Jean Hamelin passa pour son beau-frère (19). Denis Lombert s'était marié lui aussi en 1630, puis, bientôt devenu

(12) Pages 266-267. Cet épisode prend place entre les dates des 5 décembre 1625, où Charles Hamelin est encore vivant, et 21 novembre 1628, où sa veuve était morte : voir ci-dessus, note 10.

(13) P. 267.

(14) *Ibid.*

(15) Voir ci-dessus, note 12.

(16) Résumés, avec d'autres actes concernant la même affaire, dans les inventaires après décès, déjà cités, de Jacques et de Jean Hamelin, respectivement cote 9 et cote 5. Passé devant M^e Fieffé, l'acte original n'existe pas dans les archives de ce notaire, Min. Centr., LXII : sans doute ne donna-t-il pas lieu à l'établissement de minute.

(17) N'ayant pas à témoigner du même souci de modestie, les historiens de Port-Royal le disent toujours « contrôleur général ».

(18) Adresse portée dans un acte du 6 juin 1631, Min. Centr., LIX, 89.

(19) Voir le texte des *Mémoires* de Beaubrun et son exploitation par Goujet dans sa *Vie de Nicole* dans notre édition de Pascal, *Œuvres complètes*, t. I, Paris, 1964, p. 1025, n. 4.

veuf, remarié en 1632 (20). Dans la famille de Faverolles, il jouait à peu près le même rôle d'homme d'affaires officieux et toujours disponible que Jean Hamelin dans la sienne (21).

A son mari Marguerite de Faverolles donna trois enfants, deux garçons, Antoine, né sans doute en 1634 (22), et Pierre ; une fille, Marguerite, née et baptisée le 5 mars 1637 (23). Le ménage vivait « honorablement selon sa condition, élevant ses enfants dans la crainte de Dieu et se faisant aimer de tout le monde » (24). Même s'il ne suivait pas encore la voie étroite de la pénitence, c'est sur un terrain déjà bien préparé que viendra se développer l'esprit de Port-Royal.

Quand et comment se fit la rencontre avec le monastère ? Nos documents nous invitent à prêter un rôle déterminant à Marguerite de Faverolles. C'est à son sujet que l'*Obituaire* et le *Nécrologe de Port-Royal* donnent les renseignements les plus précis. Selon l'*Obituaire*, elle fut, « comme son mari, très particulière amie de ce monastère pendant plus de 40 ans » (25). Puisqu'elle mourut en 1682, nous voilà ramenés, au plus tôt, à 1642. Le *Nécrologe* avance précisément cette date et fournit de précieux détails : « En 1642, n'étant encore que dans sa vingt-huitième année (26), elle fut touchée de Dieu dans une occasion qui marquait que la corruption n'avait pas encore gagné son cœur, quoiqu'elle vécût dans le monde comme les autres personnes de sa condition qui, ayant du bien, ne pensent qu'à y paraître et à s'y élever par des moyens honnêtes. Etant allée aux prisons un jour que l'on y faisait l'exhortation aux prisonniers, M. Duhamel, qui était l'orateur, s'aperçut qu'ils avaient plus d'attention à la regarder qu'à écouter ce qu'il leur disait. Il la fit avertir par une de ses amies que, si elle avait dessein d'y revenir, elle se plaçât de manière qu'ils ne la pussent voir. Elle reçut cet avertissement de bonne grâce et, dès lors, elle prit une grande confiance en cet

(20) Min. Centr., LVII, 46, 17 novembre 1630 ; 48, 21 novembre 1632. Denis Lombert demeurait alors rue Quinquempoix, paroisse Saint-Merri.

(21) Ainsi sa sœur Noëlle le choisit comme exécuteur testamentaire.

(22) *Le Nécrologe de Port-Royal*, p. 358, lui donne 9 ans en 1643.

(23) Voir sa notice du *Supplément au Nécrologe*, s. l., 1735, pp. 668-669.

(24) *Nécrologe*, p. 267.

(25) P. 405.

(26) En réalité : trente-deuxième.

ecclésiastique, qui depuis lui procura la connaissance de M. de Singlin, sous la conduite duquel elle se mit » (27).

C'est donc par sa pratique même des œuvres de charité que la jeune femme se trouva en rapport avec celui qui comptait alors parmi les plus remarquables et les plus zélés des disciples de Saint-Cyran. C'est pour lui que le célèbre directeur, alors prisonnier à Vincennes, avait écrit la grande *Lettre touchant les dispositions à la prêtrise*, puis une très importante lettre de consolation *sur la mort de sa mère*, datée du 5 mai 1642 (28). Ordonné prêtre quelques jours avant ce douloureux événement, sans doute le Samedi Saint, 19 avril 1642, Duhamel devait, bientôt après, quitter Paris pour la cure de Saint-Maurice, dans le diocèse de Sens, où il mit en pratique, avec un succès considérable, les règles de pénitence préconisées par Saint-Cyran et propagea sa doctrine spirituelle. A partir de 1645, il devait accomplir la même œuvre dans la paroisse Saint-Merri de Paris. Mais, avant de connaître le prisonnier de Vincennes, Duhamel s'était mis à l'école de celui qu'on appelait le *pauvre prêtre*, le P. Claude Bernard : avec celui-ci il allait visiter et exhorter les prisonniers (29). Il demeura certainement fidèle à cette pratique charitable après la mort de son inspirateur, en 1641, et c'est ainsi qu'il rencontra, en 1642, c'est-à-dire vers l'époque de son ordination, Marguerite de Faverolles, elle-même assidue à la visite des prisons. Le premier lien était noué.

Il serait peu naturel de croire que la rencontre ait immédiatement produit des effets considérables. D'emblée, la jeune femme témoigna cependant d'une docilité spirituelle qui permit la réalisation progressive d'une « conversion », au sens que Port-Royal donnait à ce terme. Quelques étapes se détachent, malheureu-

(27) P. 358. Un récit semblable, avec quelques détails complémentaires, mais sans le nom de Duhamel, se trouve parmi les *Discours de la Mère Angélique de Saint-Jean appelés Miséricordes*, Utrecht, 1735. La « miséricorde » pour M^{me} Hamelin y figure pp. 202-234. Voir principalement pp. 206-207.

(28) Saint-Cyran, *Lettres chrétiennes et spirituelles*, Paris, 1645, pp. 110-125 ; ou tome I, Lyon, 1674, pp. 108-123. La *Lettre touchant les dispositions à la prêtrise*, publiée séparément en 1647, se trouve dans cette dernière éd. au t. III, pp. 409-560.

(29) Treuvé, *Histoire de Monsieur Duhamel*, s.l.n.d., pp. 4-6. C'est par erreur que cet ouvrage, pp. 6-11, considère comme adressées à Duhamel les lettres CXII à CXVIII de Saint-Cyran, éd. citée, t. II, pp. 517-551, destinées en réalité à Arnauld : d'où une erreur sur la date de l'ordination de Duhamel. Sur le *pauvre prêtre*, il existe plusieurs biographies, dont celle de J.-P. Camus, Paris, 1641.

sement difficiles à dater. Le choix de la direction de Singlin suivit de près la rencontre de Duhamel : choix significatif que celui de ce prêtre austère « dans un temps où la pénitence et la grâce qu'il prêchait était odieuse presque à tout le monde » (30). Vinrent ensuite les conseils de la Mère Angélique : « Comme elle n'avait pas encore quitté tout à fait les manières du monde, et qu'elle s'habillait à peu près à son ordinaire, la Mère Angélique lui témoigna une fois qu'elle trouvait qu'elle avait trop de cheveux abattus sur le visage. Du moment que la Mère Angélique lui eut dit cela, elle coupa sa chevelure en sa présence, et n'en a point voulu avoir depuis » (31). Une conversation avec des personnes de piété lui fit comprendre « que Dieu demandait d'elle plus que ce qu'elle faisait, et qu'il ne suffisait pas qu'elle demeurât dans un état commun » (32). D'abord effrayée par cette perspective, elle ne tarda pas à se mettre « sur un pied à ne plus vivre comme on fait dans le monde et à n'en plus suivre les maximes, non seulement pour elle, mais pour ses enfants » (33).

Et son mari ? Sans doute ne la suivit-il pas d'abord. Selon le *Nécrologe*, il ne fut pleinement convaincu de « la nécessité de la pénitence » (34) que sous l'influence d'Arnauld, qu'il cacha dans sa maison en 1644. C'est effectivement au cours de cette année que s'acheva la conversion du couple. Mais, pour accueillir ainsi Arnauld menacé de poursuites, ne fallait-il pas être déjà fort engagé du côté de Port-Royal ? D'ailleurs, dès 1643 (35), les Hamelin avaient envoyé leur fils aîné, âgé de neuf ans, faire ses études aux *petites écoles*. Celles-ci se fondaient précisément cette année-là dans les bâtiments de l'abbaye des Champs. Antoine en fut donc un des premiers élèves : il y eut, entre autres condisciples, les trois frères Du Fossé, et un fils d'Arnauld d'Andilly, M. de Villeneuve (36). Plus tard, le même mode d'éducation devait être choisi pour son frère cadet Pierre, et aussi pour sa sœur Marguerite, qui entra comme pensionnaire à Port-Royal de Paris.

Reste que l'étape décisive de la conversion des Hamelin se déroula pendant le séjour d'Arnauld dans leur demeure. Cet épisode capital, et mal connu, mérite d'être examiné de près.

(30) *Discours de la Mère Angélique de Saint-Jean...*, p. 207.

(31) *Ibid.*, pp. 207-208.

(32) *Ibid.*, p. 208.

(33) *Ibid.* p. 209.

(34) P. 267.

(35) *Nécrologe*, p. 358.

(36) L. Cagnet, *Claude Lancelot solitaire de Port-Royal*, Paris, 1950, pp. 69-70.

On sait que le récent docteur de Sorbonne, brillant auteur de *La Fréquente Communion*, publiée avec grand succès en août 1643, avait dû faire face à de vives attaques contre cet ouvrage, émanant principalement des jésuites. En mars 1644, pressé par la Cour de se rendre à Rome pour y être jugé, il prit « le parti de la retraite » (37). C'est alors qu'il se réfugia chez les Hamelin, précisons : dans leur maison de la rue Saint-Denis. Ce fut la première des innombrables cachettes du docteur. Comme il était naturel en pleine ville et dans un quartier si animé, elle ne pouvait être vraiment efficace qu'aux dépens du confort : aussi le fugitif s'y trouvait-il « avec assez d'incommodité, et avec peu d'air » (38). Il y serait pourtant volontiers demeuré ; mais la Mère Angélique et Singlin le pressèrent instamment de changer de retraite. Dès le mois d'avril, la première lui écrivait : « Il faut que je vous dise encore ma peine de ce que vous ne vous rendez pas à sortir d'où vous êtes... Quoique j'admire et que je me tienne très obligée à la très grande charité de vos hôtes, néanmoins il ne faut pas qu'elle vous empêche de les quitter, puisqu'ils se doivent assurer qu'elle en sera autant récompensée de Dieu, et reconnue de vous et de vos amis, que si elle avait duré jusqu'au bout, étant trop vrai qu'ils sont à lui dans la plénitude du cœur. Vous ferez mieux pour diverses raisons d'en sortir, et d'aller au lieu que vous savez. Vous y aurez aussi plus d'espace, ce qui vous sera nécessaire l'été ; et vous serez assuré de n'apporter nulle incommodité, ce qui n'est pas où vous êtes. Enfin, mon très cher Père, je vous supplie très humblement de vous rendre à cela » (39). Arnauld résista encore près de deux mois ; mais il finit par se rendre, et quitta la rue Saint-Denis vers le début de juin (40). Sa nouvelle cachette fut la maison de campagne de M. Robert à L'Hay (41). Comme les Hamelin, cet autre grand ami de Port-

(37) Larrière, *Vie de Messire Antoine Arnauld*, Paris-Lausanne, 1783, p. 27.

(38) *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal*, t. II, 1751, p. 208.

(39) *Lettres de la Mère Angélique*, t. I, Utrecht, 1742, pp. 249-250. Voir aussi, notamment au sujet du rôle de Singlin, pp. 256, 257. L'ensemble des lettres de la Mère Angélique à son frère le docteur au début de sa retraite occupe les pp. 246-267.

(40) La première lettre qui suivit le départ est datée du mois de juin, *ibid.*, p. 263.

(41) *Vies intéressantes...*, t. II, pp. 208-209. Ce passage appartient à une *Relation de la vie et des vertus de la sœur Suzanne de Sainte-Cécile Robert* par la Mère Angélique de Saint-Jean. C'est par erreur qu'une note à l'édition des *Lettres de la Mère Angélique*, t. I, p. 253, fait résider Arnauld chez les Robert dès avril 1644.

Royal se faisait manifestement gloire d'accueillir chez lui le docteur persécuté.

L'insistance de Singlin et de la Mère Angélique ne tenait sans doute pas seulement à des considérations matérielles. Il se peut qu'Arnauld leur ait paru trop apprécier la compagnie de ses hôtes et y trouver trop d'occasions de distraction. Il est difficile de ne pas reconnaître une allusion, soit à Monsieur, soit plutôt à Madame Hamelin dans ce passage de la dernière lettre de la Mère Angélique adressée rue Saint-Denis : « Je vous supplie, mon très cher frère, ne parlez pas trop à la personne que vous savez, quoique très bonne, quand même vous sentiriez grand profit à le faire. Il n'y a rien de si saint où l'esprit malin ne se puisse mêler ; et, quand il n'y gagnerait qu'un peu d'amusement, cela le satisfera et déplaira à Dieu, qui se déplaît plus aux moindres défauts de ceux qu'il honore de ses grâces particulières qu'aux crimes des méchants qu'il abandonne. Enfin, mon très cher, souvenez-vous de tout ce que l'on vous a dit sur ce sujet. Je prends la liberté de vous le rappeler, parce que vous ne verrez de longtemps la personne, etc. » (42).

Pourtant les quelque trois mois qu'Arnauld passa dans leur demeure furent décisifs pour la conversion des Hamelin. « Cet illustre fugitif, écrit le *Nécrologe*, fut comme un ange dont le Seigneur se servit pour retirer du monde M. Hamelin avec toute sa famille » (43). Le mari s'engagea dès lors sur la même voie du renouvellement spirituel que sa femme, et les deux époux s'aperçurent qu'ils étaient dans les mêmes sentiments. « Dès ce moment ils prirent résolution de vivre ensemble dans la suite comme frère et sœur, et de se retirer entièrement du monde ».

« Pour exécuter ce dessein, ils vendirent tout ce qu'ils avaient qui ne servait qu'à la vanité et à la parure du siècle, jusqu'à leurs tapisseries. Ils ne se réservèrent que le simple nécessaire et quittèrent, sans que presque personne en eût connaissance leur maison de la ville pour se retirer dans une des dernières du faubourg Saint-Jacques, bâtie presque dans la campagne » (44).

Le changement de domicile qui consacra ce dessein de retraite prit sans doute place à la fin de l'année 1644 : une quittance de cinq mille livres d'avancement d'hoirie, donnée aux parents de

(42) *Ibid.*, p. 262.

(43) P. 267.

(44) *Nécrologe*, p. 268.

Marguerite de Faverolles le 30 novembre 1644 (45), nous paraît en signaler approximativement la date. La nouvelle demeure des Hamelin s'élevait dans la grande rue du faubourg Saint-Jacques (46), à très faible distance du monastère de Port-Royal de Paris, dont le jardin n'était séparé du leur que par un autre jardin (47). Leur situation était donc comparable à celle de ces grandes dames, M^{lle} d'Atri, M^{me} d'Aumont, M^{me} de Sablé, qui, en divers temps, s'établirent dans les dehors du monastère de Paris. C'est le seul cas d'un ménage qui ait vécu à peu près la vie des solitaires.

M. Hamelin continuait toutefois à exercer sa charge. Bien des affaires le sollicitaient. Mais il avait renoncé à toute vie mondaine et s'attachait surtout aux exercices de piété et de pénitence. « Une de ses plus grandes consolations, comme il le témoignait lui-même, écrit le *Nécrologe*, était de venir dans notre église unir sa voix avec les nôtres pour chanter les louanges de Dieu » (48). Et ailleurs : « Il joignit à la prière les austérités et le travail du corps, labourant et cultivant lui-même son jardin, dans les temps qu'il pouvait avoir libres, et pratiquant d'autres actions de mortification et d'humilité. Il savait étendre ces vertus jusqu'à son vêtement ; car, quoiqu'il aimât naturellement la propreté (49), il ne portait jamais d'habits que fort simples, et l'on avait beaucoup de peine à lui en faire prendre de neufs » (50). De son côté, Marguerite de Faverolles se distinguait par « la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, et par un exercice continu de charité envers les pauvres. Elle les assistait de tout son pouvoir, les visitait et pensait elle-même leurs ulcères » (51).

(45) Quittance portée en marge du contrat de mariage des Hamelin, comme l'indique l'inventaire déjà cité du 26 août 1669, cote 1.

(46) Adresse mentionnée dans beaucoup d'actes, cités pour la plupart ci-dessous. Malheureusement aucun de ceux que nous avons relevés n'est antérieur à 1653. Dans le partage déjà cité du 1^{er} avril 1649, les Hamelin sont dits « demeurant à présent rue Saint-Denis ». L'indication « à présent » signifie que ce domicile ne leur est pas habituel. On comprend aisément pourquoi : beaucoup d'habitants des faubourgs avaient dû se réfugier dans la ville lors du blocus de Paris par les troupes royales (janvier-mars 1649), au temps de la Fronde parlementaire.

(47) *Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal, Villefranche*, 1753, p. 402.

(48) P. 268.

(49) C'est-à-dire : l'élégance.

(50) P. 269.

(51) *Nécrologe*, p. 359.

Mais les deux convertis s'étaient reconnu une vocation particulière, celle de l'hospitalité. L'expérience qu'ils en avaient faite avec Arnauld eut sur eux un effet décisif et le désir de la prolonger fut pour beaucoup dans le choix de leur nouvelle demeure. Ils espéraient « pouvoir par ce moyen rendre service à l'Eglise, en prêtant un asile à ses ministres persécutés et aux défenseurs de la vérité, ne le pouvant plus faire sûrement dans leur maison de la ville » (52). Ils eurent bientôt l'occasion d'y recevoir « de nouveau leur saint hôte avec la même joie qu'ils auraient reçu Jésus-Christ qu'ils regardaient en sa personne » (53). Sans doute le docteur s'installait-il chez eux lorsqu'il avait besoin de communiquer rapidement avec Port-Royal de Paris. Mais la prudence ne devait pas lui permettre d'y demeurer jamais bien longtemps. Il en fut ainsi jusqu'au moment où, se sentant moins menacé, il put en 1648 rejoindre les solitaires des Champs (54). Mais il y revint sans doute après la reprise des persécutions en 1655, notamment en janvier 1656 (55), à la veille des *Provinciales*.

Mais il ne fut pas le seul que les Hamelin protégèrent ainsi. D'autres personnes « qui souffraient pour la justice » ressentirent aussi « les effets de leur générosité » (56). L'une d'elles fut très certainement Nicole, pendant une partie de la campagne des *Provinciales*. Il déclarait lui-même « qu'il avait revu la treizième et la quatorzième chez M. Hamelin, qui demeurait au faubourg Saint-Jacques, au-dessus de Port-Royal ». L'épisode se situe en septembre-octobre 1656.

Outre cette forme d'hospitalité, particulièrement courageuse et dangereuse, ils en pratiquaient une autre. « Tous ceux qui cherchaient la pénitence trouvaient chez eux un asile pour s'y retirer ; leur maison était sanctifiée et était comme le premier port où abordaient les personnes qui voulaient se sauver des tempêtes et de la mer du monde ; ils étaient toujours pleins de bonne volonté pour recevoir les saints » (57). Leur demeure devenait

(52) *Ibid.*, p. 268.

(53) *Ibid.*

(54) C'est par une interprétation erronée de ses sources que Guilbert, *op. cit.*, t. I, p. 439, fait demeurer Arnauld « pendant 4 ans de suite » chez les Hamelin.

(55) Saint-Gilles, *Journal*, éd. Jovy-Saintville, Paris, 1936, pp. 110-111, mentionne à cette époque un séjour du docteur au faubourg Saint-Jacques.

(56) *Nécrologe*, p. 268. Sur le séjour de Nicole, voir la *Vie de Nicole* par Beaubrun, dans notre éd. de Pascal, *Œuvres complètes*, t. I, p. 1027. Un autre témoignage, *ibid.*, p. 1016, laisserait supposer un séjour plus long.

(57) *Discours de la Mère Angélique de Saint-Jean...*, pp. 211-212 ; cf. *Nécrologe*, p. 168.

ainsi une sorte d'hôtellerie (au sens monastique du terme) où pouvaient trouver place ceux que leur piété ou une conversion commençante attiraient vers Port-Royal.

On aimerait pouvoir dresser la liste de ceux qui fréquentèrent ce centre de rencontres privilégié. Mais nos renseignements sur ce point sont fort maigres.

Nous pouvons toutefois discerner, dans le cercle de Port-Royal, celui qui fut sans doute l'ami le plus cher de Jean Hamelin. Il s'agit de Paul Le Pelletier des Touches, ce jeune homme riche que son maître de philosophie au collège des Grassins, Guillebert, conduisit à Saint-Cyran prisonnier à Vincennes et qui devint bientôt un disciple docile et fidèle entre tous de ce maître, se faisant même son secrétaire lorsqu'il eut recouvré la liberté (58). Il est possible que Jean Hamelin l'ait connu du vivant même de Saint-Cyran (mort le 11 octobre 1643). Mais les occasions de rencontres ne manquèrent pas dans la suite. Lorsque les tracasseries consécutives à la publication de *La Fréquente Communion* eurent fait craindre pour les *petites écoles* des Champs, c'est au Chesnay, près de Versailles, dans une maison de M. des Touches, acquise plus tard par M. de Bernières, que les enfants — parmi lesquels Antoine Hamelin — furent transférés pour quelques mois en 1644 (59). Les liens étaient solidement noués avant 1650, date à laquelle le jeune homme devait se retirer à l'abbaye de Saint-Cyran avec Barcos et Guillebert. Séjournant à Paris en 1658, il passait procuration à Jean Hamelin, lui confiant le soin de toutes ses affaires (60). La même année, c'est certainement lui encore qui faisait désigner le même procureur par les religieuses de la Visitation de Poitiers, fort liées aux deux abbés de Saint-Cyran, et par Jean Duvergier de Hauranne, neveu et filleul de son illustre homonyme, retiré lui aussi dans l'abbaye du pays de Brenne (61). Plus tard, en 1664, les deux fils de Jean, Antoine et Pierre, recevaient de Le Pelletier des Touches don de 200 livres de

(58) Sur Le Pelletier des Touches, *Nécrologe*, p. 247 ; Besoigne, *op. cit.*, t. V, pp. 24-28.

(59) L. Cagnet, *op. cit.*, p. 70.

(60) Min. Centr., LXXV, 99, 25 avril 1658. Voir des actes passés en vertu de cette procuration, *ibid.*, 101, 18 décembre 1658 ; 103, 10 mai 1659 ; 106, 30 janvier 1660.

(61) *Ibid.*, 99, 28 mai et 3 juin 1658 : dépôt de procurations passées respectivement les 4 mai à Poitiers et 21 mai à Saint-Cyran. Le nom du procureur, d'abord laissé en blanc, a été rempli à Paris. Sur le neveu de Saint-Cyran, J. Orcibal, *Les Origines du jansénisme*, t. III, Paris, 1948, pp. 50-51.

rente viagère en témoignage d'amitié et en reconnaissance de services rendus ; rente qui fut versée régulièrement jusqu'en 1687 (62). Peut-être cette amitié constante est-elle à considérer comme le signe que les Hamelin, à l'intérieur du cercle de Port-Royal, se sentaient plus particulièrement en sympathie avec les plus purs disciples de Saint-Cyran : il faudrait alors faire figurer dans leur entourage immédiat un Barcos et un Guillebert.

On a vu que Le Pelletier des Touches confiait à Jean Hamelin le soin de ses affaires. Beaucoup d'autres eurent recours aux mêmes bons offices. A ce genre de service le converti consacrait une bonne part de son temps.

Il était en premier lieu dévoué à Port-Royal. « Il entretenait nos affaires, dit le *Nécrologe*, avec plus d'ardeur qu'il n'avait pour les siennes propres. Il n'épargnait ni son temps ni ses peines dans les soins qu'il voulait bien prendre de nos bâtiments, de nos provisions et de toutes les autres choses semblables » (63). Son expérience d'ingénieur lui permit de diriger la construction de l'église du monastère de Paris, dont les plans avaient été tracés par l'architecte Le Pautre. Pendant les travaux, « sa sagesse, son application, sa patience et sa grande douceur le faisaient aimer et estimer de tout le monde, et les ouvriers mêmes, qui ont assez de peine à souffrir ceux qui veillent sur eux, le nommaient le roi des hommes » (64). La première pierre de l'église ayant été posée le 1^{er} avril 1646 (65), cette entreprise fut l'une des premières à occuper Jean Hamelin après son installation au faubourg Saint-Jacques.

Son dévouement, ses capacités d'organisation l'amènèrent à rendre aussi de grands services à l'occasion des polémiques. Il participait à la diffusion des pièces clandestines : ainsi, en septembre 1655, pour la *Seconde Lettre à un duc et pair d'Arnauld*. Il jouait le rôle d'agent de liaison : ainsi, en février 1656, entre Arnauld caché et le P. Fronteau, génovéfain, son ami. En toutes ces tâches, il était un peu le lieutenant du très efficace Saint-Gilles (65 bis).

(62) Min. Centr., LXXV, 124, 13 septembre 1664, avec mention marginale de la décharge de cette rente, consentie par les frères Hamelin le 18 septembre 1687.

(63) Pages 268-269.

(64) *Nécrologe*, p. 269.

(65) *Lettres de la Mère Angélique*, t. I, p. 309. L'église fut achevée vers la fin de l'année, *ibid.* ; mais la dédicace n'en fut faite qu'en 1648, *ibid.*, pp. 367, 373.

(65 bis) Voir précisément Saint-Gilles, *Journal*, éd. citée, pp. 41, 126.

Parallèlement, on le voit manier les affaires d'argent des religieuses, qui lui accordaient manifestement la confiance la plus totale. C'est en leur nom que, le 11 septembre 1653, il prête à M^{me} du Plessis-Guénégaud, moyennant constitution d'une rente de 3 000 livres, une somme de 54 000 livres destinée à payer partie du prix de l'hôtel de Nevers (acheté 600 000 livres en 1648) (66). C'est aussi en leur nom qu'il passe un contrat semblable, le 9 novembre 1655, avec la duchesse de Chevreuse à la recherche de fonds pour payer le domaine dont elle portait le nom et que lui avait vendu son mari (67). Peut-être est-ce aussi en tant qu'agent du monastère que, le 14 août 1653, il acceptait de M^{me} de Chazé, sur le point de se faire religieuse, transport d'une rente de 500 livres moyennant paiement d'une somme de 9 000 livres (68).

Des affaires d'argent complexes, mais où il semble agir le plus souvent à titre bénévole, le mettent fréquemment aussi en rapports avec son oncle Denis Lombert, surtout au cours de l'année 1653 (69).

Enfin ses neveux et nièces bénéficiaient de sa précieuse assistance. Son frère et sa belle-sœur, qui, en 1645, s'étaient rapprochés de lui en s'établissant rue d'Enfer, au faubourg Saint-Michel (70), étaient décédés apparemment en même temps, en 1651 : on ne peut éviter de formuler l'hypothèse d'une mort brutale, entraînée par quelque épisode sanglant de la Fronde. Sur les huit enfants du mariage, trois étaient alors établis, deux filles religieuses, Marie, au prieuré du Charme, à Coincy, en Brie (1641) ; Marguerite, à l'abbaye de Montmartre (1643) ; une autre, Anne, mariée en 1646 à Zacharie Le Vaquéry, officier de la duchesse d'Orléans, puis prévôt royal de Crépy-en-Laonnois (71). L'aîné des enfants restants, Jean, qualifié bourgeois de Paris, seul majeur, obtint la tutelle de trois frères et d'une sœur. Mais des différends survinrent : en 1655, les mineurs furent émancipés — à l'exception d'un des garçons, Pierre, qui avait fait

(66) Min. Centr., LXXV, 83.

(67) *Ibid.*, 90.

(68) *Ibid.*, 83.

(69) *Ibid.*, 84, 30 novembre 1653 ; 90, 15 octobre 1655 ; LXVIII, 159, 13 et 18 août 1653 ; 160, 4 et 6 septembre 1653. Nous reviendrons sur ces affaires dans notre prochaine chronique.

(70) Voir l'inventaire déjà cité du 28 août 1651, cote 10. Cet inventaire, commun aux deux époux, suggère qu'ils moururent en même temps.

(71) *Ibid.*, cotes 3, 4 et 5.

profession à l'abbaye de Saint-Victor dès 1652 (72) —, et leur oncle fut nommé leur curateur. A ce titre, il fit rendre le compte de tutelle et veilla désormais de très près sur les affaires de ses neveux et nièces (73). D'ailleurs, dès la mort de son frère, il avait tout particulièrement pris en charge l'éducation de sa plus jeune nièce, Catherine, qu'il fit aussitôt entrer en pension à Port-Royal de Paris, où elle retrouva sa cousine Marguerite. Comme beaucoup de pensionnaires de la maison, les deux jeunes filles passèrent ensuite au noviciat et firent ensemble profession, le 1^{er} mai 1658 (74). Quelques jours auparavant, la Mère Agnès les avait recommandées aux prières de sa correspondante M^{me} de Foix, abbesse de Saintes (75). Elles devinrent les sœurs Marguerite-Agnès de Sainte-Julie et Catherine de Sainte-Pélagie. Jean Hamelin avait réglé avec sa précision habituelle les questions financières afférentes à leur profession religieuse. Sur l'héritage de ses parents, Catherine apportait au monastère une dot de 4 500 livres, sans préjudice d'une rente viagère de 250 livres (76). Quant à Marguerite, sa pension s'élevait à 300 livres (77).

Dès cette époque, la question de la signature du formulaire était agitée et l'heure approchait de la grande persécution contre Port-Royal. Jean Hamelin, toujours selon le *Nécrologe*, « fut extrêmement touché des renversements qui arrivèrent à notre maison au sujet de la signature du formulaire. Mais, bien loin d'en être affaibli dans sa foi ni dans sa piété, il estima infiniment heureuse sa fille unique d'avoir partagé avec nous tout ce que l'on nous a fait souffrir dans cette grande affaire » (78).

(72) Voir le compte de tutelle du 10 juin 1655, Min. Centr., XLIX, 336.

(73) Voir *Ibid.*, LXXV, 98, 5 mars 1658 ; 100, 16 septembre 1658 (capital) ; 107, 14 et 22 juin 1660 ; 109, 16 novembre 1660.

(74) Date indiquée dans les actes des 30 avril et 14 mai mentionnés ci-dessous. Le *Supplément au Nécrologe*, pp. 668-669, commet une erreur d'une année en fixant au 1^{er} mai 1659 la date de la profession de Marguerite. De même, la prise d'habit eut certainement lieu le 25 mars 1657 (et non 1658). De Marguerite, le *Supplément au Nécrologe* trace ce portrait : « C'était une fort belle personne, grande, bien faite, et qui avait une voix très étendue et très belle ».

(75) *Lettres de la Mère Agnès*, éd. Gillet-Faugère, t. I, Paris, 1858, p. 452. Les noms des deux religieuses n'y sont pas prononcés et les éditeurs ne les ont pas identifiés.

(76) Sur le règlement des affaires de Catherine Hamelin, voir les actes des 5 mars, 10 avril et 27 août 1658, Min. Centr., LXXV, 98, 99 et 100 ; sur sa dot de religieuse, un acte du 30 avril 1658, *ibid.*, 99.

(77) *Ibid.*, 14 mai 1658.

(78) P. 269.

Fille et nièce se montrèrent très fermes lors du premier épisode de la persécution, en 1661. M. Bail, imposé pour exercer les fonctions de supérieur à la place de Singlin, vint alors faire la visite du monastère et enquêter sur la foi des religieuses. Nous possédons le texte des interrogatoires qu'elles subirent, avec leurs réponses, notamment ceux de Marguerite et de Catherine, qui eurent lieu l'un et l'autre le 20 juillet. Chacune d'elles attesta son ignorance des controverses, confirmée par le caractère très traditionnel de ses lectures, la simplicité de sa foi, que rien n'était venu modifier à l'entrée à Port-Royal, la régularité de sa pratique des sacrements (79). L'union de la communauté demeurait alors parfaite.

Il n'en fut pas de même lors du second épisode, en l'été 1664. On sait que, le 26 août de cette année, l'archevêque Hardouin de Péréfixe, trouvant les religieuses de Port-Royal de Paris intransigeantes dans leur refus de la signature, s'emporta violemment contre elles et fit enlever une douzaine des récalcitrantes pour les répartir dans divers monastères. Tandis que des filles de Sainte-Marie, introduites dans la maison, y exerçaient désormais l'autorité, des défections ne tardèrent pas à se produire dans les rangs de celles qui, jusque-là, étaient demeurées unies. Le 12 septembre, sept d'entre elles se résolurent à signer le formulaire : en tête, la sœur Flavie Passart. De leur nombre était Catherine de Sainte-Pélagie Hamelin (80). Jugée sévèrement par les réfractaires, traitée même de « demi-folle », elle appartenait cependant à l'« élite » du groupe. Son attitude, apparemment imprévue, causa surprise et déception. Elle fit voir, selon M. de Sacy, « que les hommes se trompent beaucoup dans leur jugement, parce qu'ils ne voient que le dehors et Dieu le dedans » (81).

Sa cousine Marguerite demeurait au contraire l'une des plus fidèles. Quelque temps après, tandis que de nouvelles défections se produisaient et que le refus de la communion était employé comme moyen de pression pour en obtenir d'autres, elle eut cette « belle parole » que les historiens se sont transmise : « C'est une chose admirable de voir les effets de la signature ; les folles passent pour sages quand elles ont signé, et les sages pour folles quand elles ne le veulent pas faire. Dormez, parlez, mangez, buvez,

(79). *Histoire des persécutions...*, pp. 133, 134-135.

(80) *Ibid.*, p. 346 ; voir aussi p. 379.

(81) *Choix de lettres inédites de Le Maistre de Sacy*, éd. G. Delasault, Paris, 1959, p. 111.

divertissez-vous tant que vous voudrez ; pourvu que vous ayez signé, vous êtes toujours en état de communier. Enfin, au lieu de dire avec saint Augustin : *Aimez, et faites ce que vous voudrez*, il faut dire : *Signez, et faites tout du pis que vous pourrez*, et tout sera toujours fort bien » (82).

Aussi, lorsque, au début de juillet 1665, les religieuses fidèles furent toutes transférées à Port-Royal des Champs, laissant au monastère de Paris dix à douze « signeuses », les deux cousines se trouvèrent définitivement séparées : seule la famille la plus proche de Jean Hamelin demeurait fidèle à l'esprit de Port-Royal.

Ceux qui, depuis si longtemps, s'étaient dévoués pour le monastère, furent très éprouvés par ces événements. Ils subissaient d'ailleurs leur part des persécutions. Vers la fin de septembre 1664, perquisition fut faite à leur domicile et « on visita tous leurs papiers » (83). Sans doute étaient-ils suspects de favoriser les communications des religieuses fidèles avec l'extérieur. Lorsque celles-ci eurent quitté Paris pour les Champs, la maison amie leur devint étrangère (84). Ils résidaient encore au faubourg Saint-Jacques le 6 juin 1665 : ce jour-là, ils passaient contrat avec les religieuses bernardines du Précieux-Sang de la rue de Vaugirard, où leur petite-nièce Marie-Catherine Le Vaquéry allait faire profession. Puis ils revinrent dans la ville et s'établirent d'abord dans le Marais, rue Clocheperce, paroisse Saint-Gervais (85). Peu de temps après, Jean de Faverolles, frère de Marguerite, leur loua partie de la maison qu'il occupait rue de la Chanvrerie, paroisse Saint-Eustache : le corps de logis loué donnait sur la rue des Prêcheurs (86). C'est là qu'ils s'installèrent à la Saint-Rémy, 1^{er} octobre 1667. Leur quartier d'origine les avait repris ; de nouveau la famille était rassemblée.

Mais leur esprit demeurait le même. Jean Hamelin n'avait pas deux années à vivre. « Il semble, écrit le *Nécrologe*, que Dieu permit qu'il fût obligé de retourner dans la ville au milieu de ses

(82) Besoigne, *op. cit.*, t. I, 1752, pp. 558-559 ; Clémencet, *op. cit.*, t. V, 1756, pp. 109-110.

(83) Besoigne, *op. cit.*, t. I, p. 577.

(84) La pension de Catherine, et même celle de Marguerite, furent pourtant toujours payées au monastère de Paris : voir l'inventaire du 26 août 1669, cotes 28 et 29.

(85) Adresse portée par l'acte cité à la note suivante.

(86) Min. Centr., LXXV, 136, 5 août 1667.

parents afin de les rendre témoins des actions héroïques de vertu qu'il fit paraître dans sa dernière maladie. C'était une paralysie des plus affligeantes, qui, lui ôtant l'usage de la parole, l'obligeait souvent à se passer de tout, et le réduisait à ne pouvoir prendre de nourriture qu'avec des efforts très violents » (87).

Ce malheureux état ne dura guère moins d'un an. Le *Nécrologe* rapporte à ce sujet plusieurs anecdotes édifiantes. C'est ainsi que le malade « avait sans cesse devant soi son bréviaire ou l'Écriture Sainte, pour la méditer continuellement. Lorsqu'on voulut le détourner d'une si grande application, que l'on jugeait dangereuse par la crainte qu'elle n'augmentât son mal, il fit entendre par un alphabet de plusieurs mots que l'on avait mis devant lui qu'il était étrange que l'on tendît toujours au relâchement, témoignant par là sa fermeté dans le désir de persévérer jusqu'à la mort dans l'amour de la pénitence et des souffrances » (88).

Sur ces entrefaites intervint la paix de l'Église. Sentant sa fin prochaine, il souhaita « qu'on le transportât en ce monastère des Champs, afin d'y pouvoir mourir et y être enterré. Mais comme on lui fit dire que l'on craignait que cela ne fît trop d'éclat, il se soumit sans réplique » (89). C'est donc dans la tombe familiale de Saint-Eustache, auprès de sa mère, qu'il fut enterré.

Sa veuve devait lui survivre treize années, d'une vie unie et qui ne fut « qu'un enchaînement de bonnes œuvres » (90). Le matin de sa mort, « elle avait offert à Dieu ses prières dès le commencement du jour, et avait après donné ordre à toutes les affaires de sa maison selon son devoir ; ensuite elle était occupée à entendre la parole de Dieu » (91) lorsqu'elle fut frappée d'apoplexie. Dès la mort de son mari, elle avait exprimé le vœu d'être reçue au monastère des Champs ; mais elle ne put obtenir la permission nécessaire. Du moins y fut-elle enterrée, à la porte de l'église, en dedans. Une ample épitaphe célébra en particulier, chez elle et chez son époux, le désir de la retraite et la passion de l'hospitalité (92).

(87) P. 269.

(88) P. 270.

(89) *Ibid.*

(90) *Discours de la Mère Angélique...*, p. 214.

(91) *Ibid.*, p. 220.

(92) *Nécrologe*, pp. 359-360.

Entre leurs enfants, l'aîné, Antoine, était alors marié. Mais il ne s'était engagé dans cet état qu'à l'âge de plus de quarante ans, par contrat du 16 septembre 1675 (93). Sa femme, Elisabeth-Charlotte Presty, était fille de Charles Presty, marchand-bourgeois de Paris, demeurant rue Neuve et paroisse Saint-Merri. Elle avait un frère, Charles, docteur en théologie, curé de la paroisse de Liancourt. Si l'on songe aux rapports étroits que le duc de Liancourt — mort en 1674 — entretenait jusqu'au bout avec Port-Royal, on ne pourra guère se méprendre sur les sentiments religieux de la nouvelle M^{me} Hamelin. Trois autres frères et sœurs de la jeune femme étaient entrés en religion.

Antoine avait recueilli la charge de contrôleur général des Ponts et Chaussées de France exercée par son oncle — celle de contrôleur provincial avait été supprimée (94). Le jeune ménage ne tarda pas à s'établir dans le quartier neuf bâti dans l'île Notre-Dame, ou île Saint-Louis. Marguerite de Faverolles y avait acheté en 1677 une maison située quai d'Alençon — actuellement quai d'Anjou — contiguë à l'hôtel Lambert (95). C'est là qu'Antoine mourut, le 16 juin 1694, laissant un fils, Antoine-Joseph, âgé d'environ seize ans (96). L'inventaire dressé après son décès fait découvrir un intérieur bourgeois, mais simple. Une bibliothèque associait ouvrages religieux et œuvres d'écrivains anciens. Les *Plaidoyers* de Le Maistre, des traductions de Pères de l'Eglise signalaient la fidélité à Port-Royal.

Le jeune frère d'Antoine, Pierre, vivait aussi dans la même maison. Il exerçait depuis 1676 (97) les fonctions de conseiller au Châtelet de Paris. Longtemps célibataire, il se maria seulement par contrat du 29 septembre 1682 (98). Plus encore que celui de son aîné, son mariage nous maintient dans le cercle des amis du monastère. Celle qu'il épousait, Geneviève Jehan, n'était autre que la veuve du peintre Jean-Baptiste de Champaigne, mort un an auparavant, et demeurant lui aussi dans l'île Notre-Dame, quai

(93) Min. Centr., LXVIII, 218.

(94) Précision fournie par l'inventaire du 26 août 1669, cote 5.

(95) M. Dumolin, *Etudes de topographie parisienne*, t. III, Paris, 1931, p. 98.

(96) Voir son inventaire après décès, du 3 juillet 1694, Min. Centr., LXXV, 400.

(97) Bibl. Nat., *Pièces origin.* 1471, doss. 33342, f° 29.

(98) Min. Centr., LXXV, 214.

d'Orléans (99). Dans les dernières années de sa vie, le peintre avait échangé une remarquable correspondance avec Barcos (100), déjà fort lié avec son oncle le grand Philippe de Champagne. Ainsi, à l'intérieur du cercle de Port-Royal, nous retrouvons toujours le même groupe.

Fille de Claude Jehan, juré vendeur et contrôleur de vins, bourgeois de Paris, et de Denise Duchesne, Geneviève Jehan était déjà la nièce de Philippe de Champagne du fait de l'alliance du peintre, en 1628, avec Charlotte Duchesne, morte en 1638 (101). Jean-Baptiste de Champagne et sa femme avaient recueilli la plus grande partie de la magnifique collection de tableaux de leur oncle. Un bon nombre d'entre eux vinrent orner le logis du quai d'Alençon (102).

Les lettres de Barcos déjà mentionnées font souvent allusion à la longue stérilité de la femme de Jean-Baptiste de Champagne et à la joie suscitée chez elle par l'attente d'un enfant, qui fut une fille, née au début d'avril 1678, et filleule d'Arnauld (103). Du second mariage, deux garçons naquirent, Claude-Sylvain et Antoine. Ils étaient encore fort jeunes lorsque leur mère mourut, le 9 février 1694 (104). Quant à leur père, il survécut jusque vers 1710 (105).

Nous touchons à l'époque de la destruction de Port-Royal des Champs. La sœur Marguerite-Agnès de Sainte-Julie ne vécut pas assez longtemps pour être témoin de cet événement tragique. Elle mourut le 12 juin 1701, après une courte maladie, où elle avait édifié ses compagnes « par sa grande douceur et par le désir qu'elle avait d'aller à Dieu » (106).

Nous ne prolongerons pas notre enquête sur la famille Hamelin, dont il serait pourtant intéressant de connaître les sen-

(99) Sur cette maison, Dumolin, *op. cit.*, pp. 247-248.

(100) *Correspondance de Martin de Barcos*, ed. L. Goldmann, Paris, 1956, pp. 403-417, 428-448.

(101) Dumolin, *op. cit.*, pp. 179-181.

(102) Voir l'inventaire cité note 104. Sur les successions de Philippe et Jean-Baptiste de Champagne, voir Jules Guiffrey, dans *Revue de l'Art français*, 1892, pp. 178-192, 194-218 ; et Bernard Dorival, dans *Chroniques de Port-Royal*, n° 19, 1971, pp. 20-36.

(103) Voir la *Correspondance de Barcos*, pp. 409, 412, 428, 429, 430, 436.

(104) Inventaire après décès du 20 mars 1694, Min. Centr., LXXV, 398.

(105) Date que nous déduisons du fait que le partage de sa succession ne fut passé qu'en 1711, Dumolin, *op. cit.*, p. 182. Mais il avait pu mourir sensiblement plus tôt.

(106) *Supplément au Nécrologe*, p. 669.

timents au cours du XVIII^e siècle. Précisons seulement que, si le fils d'Antoine, Antoine-Joseph, mourut sans postérité (107), ceux de Pierre continuèrent la lignée. Comme leur père, ils exercèrent de petites charges de magistrature, Claude-Sylvain héritant de l'office de conseiller au Châtelet, Antoine acquérant celui de conseiller à la Cour des Aides (108). L'ascension de la famille demeurait lente.

Quels traits caractéristiques retenir au terme de cette rapide évocation ? Remarquable nous paraît d'abord le fait que l'adhésion à Port-Royal s'est décidée dans un milieu d'avance dévot et a donné son couronnement à une piété déjà grande. Mais, si toutes les branches des familles Hamelin et Faverolles paraissent avoir participé à cet esprit dévot, il reste que la plupart d'entre elles n'ont pas manifesté la même sympathie à l'égard du monastère persécuté. Comment s'est effectué le partage ? L'exemple que nous avons analysé invite à considérer comme primordial le fait des rencontres personnelles. Il suggère aussi que le cercle de Port-Royal était en définitive très restreint et formait presque comme une grande famille. Le rayonnement de la maison n'en apparaîtra que plus extraordinaire.

(107) Bibl. Nat., *loc. cit.*

(108) Dumolin, *op. cit.*, pp. 98, 182, 248. Voir aussi des contrats de tontines du 4 mai 1762, Min. Centr., VII, n° 13, 18, 19, 20.